

Image not found or type unknown



les meubles du proprietaire

Par **obiwann**, le **08/09/2008** à **23:02**

Bnjour,
Un proprietaire qui loue un logement (non meublé) a t il le droit de laisser des meubles dans le logement?
mon ancien proprietaire a laissé des vieux meubles et electromenagers (qui ne servent plus) dans le logement que je lui louais.
Ces vieux meubles etant vraiment genant je les ai stocké dans le grenier.
A mon depart du logement le proprietaire veut me prendre 40 euros de ma caution pour deplacement de meuble. est ce legale ?
merci
(je precise bien que je loue un logement non meublé, il s'agit des vieux meubles de sa mere, qu'il stocke dans cette maison)
CDT

Par **Marion2**, le **09/09/2008** à **10:35**

Le propriétaire devait enlever ses meubles avant votre entrée dans le logement.
Vous n'avez nullement à lui régler quoique ce soit concernant le déplacement desdits meubles.
Cordialement